

**Séance du Mardi 03 Novembre 2015**

**L'An Deux Mille Quinze, Et le Mardi 03 Novembre à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

**Présents :**

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, M. CAMUSET Olivier, Me TASSOT Valérie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie.

**Absents excusés :** Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. SANTERRE Olivier.

**Secrétaire de séance :** Me BEGNY Agnès

**Date de la convocation :** 23.10.2015

**Date d'affichage de la convocation :** 23.10.2015

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le jeudi 24 septembre 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve ; l'ordre du jour est également approuvé.

-M DEGLAIRE Gérard fait une observation relative à l'article paru dans le bulletin municipal d'octobre, expliquant les tarifs de l'eau et les variantes possibles ; il précise l'importance de s'appuyer sur des éléments comparables afin d'éviter toute confusion.

Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

◆ **TRAVAUX**

**Rues :**

Le Maire énonce les travaux de voirie en cours : Rue de l'Eglise, Rue des Cannes, et Rue de l'Ermitage: certains ajustements sont prévus sur ce programme avant de terminer.

La révision partielle des autres chaussées communales est en cours.

◆ **Devis supplémentaire Terrain de Foot**

☞-Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de prévoir des travaux supplémentaires au terrain de foot, par rapport aux prévisions.

Au vu de la qualité du terrain, l'entreprise Eurovia doit effectivement engager davantage de terrassement et adapter par conséquent la couche d'alpha schiste, les tranchées et la pose de drains :

L'entreprise Eurovia Sedan, propose un devis pour ces travaux supplémentaires, pour un montant de :

29 905,00 € HT

35 886,00 € TTC.

☞-Le Maire explique ensuite la nécessité de terrasser davantage la butte pour l'agrandissement de l'aire sportive, et la sécurité de celle-ci. Au vu de cette obligation, et après étude de devis, l'assemblée opte pour celui de l'entreprise :

-E.TA. RAGUET 08390 LES PETITES ARMOISES pour un montant de :

4 980,00 € HT soit 5 976,00 € TTC

## DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal décide l'envoi d'un courrier au Conseil Départemental pour solliciter le déneigement (supprimé) de la route départementale située entre LE CHESNE et CHATILLON.

### ◆ CADRE DE VIE

-L'assemblée approuve le remplacement d'une trentaine d'arbustes disparus ou détériorés sur l'ensemble des massifs communaux.

-Le Conseil Municipal décide d'interdire au terme des travaux, l'accès ou la sortie du cimetière par le chemin en pente côté canal : trop dangereux et circulation interdite sur la partie VNF

-Me TASSOT Valérie énonce les lauréats des maisons fleuries retenus par la commission : un bon sera attribué à ceux-ci lors des vœux du Maire, pour l'achat de plants et fleurs chez Natura'Lys

-Le Maire évoque l'aménagement du parking près du cimetière : il permettra le stationnement de trente voitures environs : l'aménagement final sera réalisé vers le printemps 2016 par l'installation de bancs et la plantation d'arbustes.

-La place restant entre ce stationnement et le local technique-télécommunications, pourrait accueillir une plate forme de containers de tri sélectif : effectivement les containers situés Rue derrière Les Cours posent des problèmes de circulation et de voisinage

M. GROUD David rappelle l'importance de ne pas trop isoler ces plateformes, pour des raisons de comportements civiques.

-D'autre part, l'emplacement des containers Rue de La Guinguette, est un domaine privé qu'il convient de libérer.

Me TASSOT Valérie précise ensuite :

-l'achat de 165 sapins pour les habitants et 6 pour la Mairie, à : 4,20 € / l'unité

-les dates de préparations des décorations de Noël

21/12/2015 : découpe de motifs en polystyrène et 28/12/2015 pose des décorations à la mairie.

-Elle demande pour finir une campagne de dératisation générale de la commune.

-M. BIENVENU Bernard sollicite également un devis pour prévoir la taille des arbres Rue Cadot.

⇒ Le Maire en prend note.

---

## INFORMATIONS

### CAMPING :

La saison 2015 a permis un bénéfice de 8000 €, sachant que les espaces verts sont restés à la charge du conseil départemental.

Le Maire expose avoir rencontré Me FRAIPONT Anne et la Directrice Générale des Services du CD08 pour envisager le mode de gestion du camping.

La réflexion porte sur la possibilité d'un bail emphytéotique (18 ans) entre la commune et le conseil départemental, dont les conditions financières restent à définir. Cette solution permettrait la mise en gérance par la commune à un particulier.

La partie louée par VNF reste dans la même configuration : 10000 € loyer/an avec préavis de trois mois

Le Maire précise la tendance des responsables VNF à considérer davantage le développement touristique.

Il ajoute à ce sujet la rencontre fixée le 04.11.2015 auprès de ces derniers, pour évoquer le projet de la maison éclusière à Pont Bar (champs d'insertion) porté par M HUREAUX Jean-Pierre.

## COLLEGE :

Le Maire expose sa rencontre sur site, avec la Directrice des Services départementaux, le responsable bâtiments, et Me FRAIPONT Anne.

Les éléments suivants ont été évoqués :

Le coût de démolition des parties amiantées s'élève à 300 000 € (parties des classes)

Les pièces non amiantées et pouvant être conservées sont : les parties administratives et le secteur restauration.

La DGSD précise la possibilité d'une subvention du CD08 dans le cadre d'une démolition suivie d'un projet.

Le Maire informe l'assemblée des visites d'établissements de type M.A.M.I.E pour fin novembre avec Me POISSON Evelyne.

## AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE LA SOURCE UCHON :

Le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic prévu par la Chambre d'Agriculture pour les communes de SY, TANNAY, LE MONT DIEU, LES GRANDES ARMOISES : zone de contamination d'environ 500 hectares autour de la source ; une réunion avec les agriculteurs concernés a permis d'amorcer un comportement préventif et de nouvelles pratiques.

L'agence de l'eau comprend et accepte la démarche basée sur le volontariat.

-Le Maire informe l'assemblée de la réfection de la salle de Bairon, suite à l'incendie, pour 2017.

-----

### **◆ Retrait du SIVOM de la commune de LA SABOTTERIE**

Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le retrait de la Commune de La SABOTTERIE du SIVOM de LE CHESNE

### **◆ Tarif location de la salle de réunion.**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'établir un tarif de location de la salle de réunion située à côté du secrétariat de Mairie ; cette dernière peut effectivement être sollicitée pour des organisations diverses d'ordre privé.

Il propose le tarif de location à : 10 € de l'heure: l'assemblée accepte à l'unanimité l'établissement de ce tarif pour la location de la salle de réunion lors d'organisations d'ordre privé, et ce, à compter du 15.11.2015.

### **◆ Demande d'acquisition du logement 5 rue Cadot, par les occupants.**

Le Maire expose à l'assemblée la demande reçue de Me CACHEUX Stéphanie et M. TRUBERT Ludovic locataires du bien communal sis 5 rue Cadot ; ils font part de leur souhait d'acquérir ce logement pour la somme de 55 000 € net vendeur.

Après exposé et débats, l'assemblée vote à : 6 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour.

La proposition d'acquisition de ce bien par les locataires est refusée par l'assemblée à la majorité

### **◆ CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE LE CHESNE, LES ALLEUX et LOUVERGNY.**

Considérant que les communes de LE CHESNE, LES ALLEUX, LOUVERGNY, appartiennent au même bassin de vie,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 contre :**

**Décide la création d'une commune nouvelle par regroupement des communes de LE CHESNE, LES ALLEUX, LOUVERGNY** pour une population totale de 1 132 habitants et une population DGF de 1 161 habitants avec effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Fixe** le chef-lieu de la commune nouvelle en **mairie de Le Chesne**,

**Arrête** le nom de la commune nouvelle à : **BAIRON ET SES ENVIRONS**

-----

-Le Conseil Municipal établit les permanences des prochains bureaux de votes pour les élections régionales qui auront lieu les dimanches 06 et 13 décembre 2015.

-Prochaine date de conseil municipal retenue : 17.12.2015 à 20 h 30

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 22 h 45**